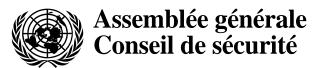
Nations Unies $A_{63/561}$ – $S_{2008/727}$



Distr. générale 21 novembre 2008 Français Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-troisième session
Point 13 de l'ordre du jour
Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM
et leurs incidences sur la paix et la sécurité internationales
et sur le développement

Conseil de sécurité Soixante-troisième année

Lettres identiques datées du 20 novembre 2008, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la loi de la Géorgie sur les territoires occupés*.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 13 de l'ordre du jour de la soixante-troisième session, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Irakli Alasania

^{*} Le texte de la loi est conservé au Secrétariat où il peut être consulté.